Zeitschrift: Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 19 (1991-1999)

Heft: 2: Le Grand tétras Tetrao urogallus : statut et conservation des populations du Jura vaudois

Artikel: Contribution à l'étude et à la protection des Grands tétras du Jura vaudois

Autor: Dändliker, Gottlieb / Durand, Patrick / Naceur, Najla

Kapitel: 6: Et pour finir...

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260088

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

compris celles qui sont plus ou moins menacées (MARTI 1993, MORIER-GENOUD 1994). L'autre gallinacé forestier par exemple, la Gelinotte, a une niche écologique différente du Grand tétras. En effet la Gélinotte est une espèce des milieux pionniers denses, alors que le Grand tétras est caractéristique des vieilles forêts ouvertes (avec des milieux pionniers ouverts). Toutefois, cette contradiction dans les besoins n'est qu'apparente. En effet, la taille des domaines vitaux est très différente (30-50 ha pour un mâle de Grand tétras, 5 ha pour une Gélinotte). Il est donc fréquent d'avoir une forêt favorable au Grand tétras sur 50 ha mais parsemée de milieux favorables à la Gélinotte. En fait, les mesures proposées dans ce rapport sont pour la plupart fortement favorables aussi à cette deuxième espèce ainsi qu'à d'autres espèces appréciant les forêts ouvertes. Les seuls aménagements particuliers où la problématique de cette espèce devra être prise en compte relèvent du traitement forestier du sous-bois, où des mesures spécifiques pourraient être souhaitables.

6. ET POUR FINIR...

Le Grand tétras se trouve aujourd'hui à un tournant dans le canton de Vaud. D'une part, l'espèce a fortement décliné dans toute l'Europe centrale et se retrouve affaiblie par de nombreuses menaces; d'autre part, le Jura vaudois abrite encore une population importante. Si elle pouvait être correctement protégée et maintenue, cette population vaudoise formerait, avec les populations des trois départements français voisins, une population viable à long terme et d'intérêt international. D'importants efforts de protection sont également mis en œuvre du côté français.

La protection d'une espèce comme le Grand tétras constitue un défi difficile à relever face aux intérêts souvent contradictoires entre les activités de délassement, les utilisations monétarisées de l'espace montagnard et la protection de la faune. Il n'y a pas de contradiction de principe entre l'exploitation sylvicole et le maintien de l'espèce. Au contraire, des interventions sont même nécessaires pour modifier certaines évolutions du milieu qui ne se font pas toujours dans un sens favorable à l'espèce. Quant à la préservation d'espaces suffisamment tranquilles, si elle constitue une contrainte difficile à faire passer dans le contexte de la «société des loisirs», une gestion rigoureuse et précise de l'espace devrait permettre de trouver des compromis acceptables.

Un programme de protection nécessite la mise en œuvre de mesures dans de nombreux domaines. Les mesures de gestion forestière agissant sur la qualité du milieu sont souvent des mesures qui ne développent tous leurs effets qu'à long terme. L'effort demandé aux responsables de la gestion forestière n'a pas de sens si ces mesures de gestion ne sont pas complétées par des mesures de protection efficaces contre le dérangement.

L'histoire du Grand tétras et de sa protection est jalonnée de rapports d'étude, avec des bilans alarmants et des catalogues de mesures à prendre. A eux seuls, ces rapports n'ont jamais permis de redresser la situation. Notre souhait est que cette étude puisse contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui puissent aider à conserver dans le canton de Vaud l'oiseau qui est, pour beaucoup, la plus impressionnante incarnation de la forêt sauvage et primitive.